



C2100-Ville durable et intelligente-Attractivité-Développement économique

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.010

Séance du 16 février 2023

Subvention à la Fédération Française Aéronautique pour l'installation de silencieux sur les avions les plus bruyants des aéroclubs associatifs basés à Toussus-le-Noble.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 204 : « subvention d'équipement », nature 20421 : « subvention d'équipement aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériels, études », fonction 510 : « Aménagement et services urbains ».

Contexte

Premier terrain d'aviation générale en France et 4^{ème} en nombre de mouvements, l'aérodrome de Toussus-le-Noble porte une stratégie d'innovation et d'exemplarité depuis plusieurs années : avions à propulsion électrique, bornes de recharge, réduction des nuisances, intégration dans son environnement urbain sont autant de projets en cours de développement sur le site.

Lors de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) du 29 mars 2021, un plan d'action a été adopté pour réduire les nuisances sonores. Il consiste notamment à équiper en silencieux les avions les plus bruyants pour les aéroclubs associatifs basés à Toussus-le-Noble.

Dans ce cadre, un recensement des besoins des aéroclubs membres de la Fédération Française Aéronautique (FFA) a été réalisée par la FFA. Au total, ce sont 12 avions qui seraient à équiper de silencieux, pour un coût unitaire d'environ 9 000 €.

Par courrier en date du 7 avril, la Préfecture des Yvelines a proposé que ce plan d'actions soit cofinancé par l'Etat, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, et a sollicité à ce titre une contribution à hauteur de 30 000 € pour chacune des deux agglomérations.

Par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagée à verser une subvention d'un montant de 30 000€ à la Fédération Française Aéronautique.

Il est donc proposé que l'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage également à soutenir cette initiative à hauteur de 30 000€.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'attribuer une subvention de 30 000€ à la Fédération Française Aéronautique pour permettre l'équipement en silencieux des avions des aéroclubs associatifs basés à Toussus-le-Noble ;
- 2) d'approuver la convention entre Versailles Grand Parc et la Fédération Française Aéronautique
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.